

The background features a grid of squares in various shades of olive green and yellow. Several squares contain faint, stylized images of vinyl records. In the top row, the second square from the left contains a record with a central circle and two small black triangles pointing left and right, resembling a play button or audio control icon. The main title is centered in the middle of the grid.

RÉ·SONNE 2011
REVUE ANNUELLE

Introduction

La musique est une composante essentielle du tissu culturel canadien et elle joue un rôle vital dans le succès d'un nombre incalculable d'entreprises – des radiodiffuseurs aux boîtes de nuit, en passant par les restaurants, les bars et les commerces de détail. Ré:Sonne s'est donné pour mission d'obtenir une rémunération équitable relativement aux droits d'exécution publique des artistes-interprètes et des producteurs d'enregistrements sonores. Nous nous efforçons d'y parvenir en étant équitables, transparents, efficaces et dynamiques.

L'année 2011 en a été une de croissance chez Ré:Sonne. Nous avons assumé de nouvelles tâches et diversifié nos sources de revenus. Nous avons également maximisé l'efficacité de notre organisme – surtout celle de nos processus de répartition et de nos systèmes informatiques. En 2011, Ré:Sonne a contribué de façon importante et positive au débat sur la modernisation du droit d'auteur au Canada et nous avons tiré profit de chaque occasion offerte afin de promouvoir la valeur de la musique enregistrée pour les entreprises canadiennes qui l'utilisent.

1.7 MILLION:

NOMBRE D'ENREGISTREMENTS SONORES DANS NOS BASES DE DONNÉES

RÉ:SONNE
SOCIÉTÉ D'INTERPRÈTES ET DE PRODUCTEURS

- 1 Notre mandat
- 3 Message du président
- 5 Nos valeurs fondamentales
- 6 Établir la valeur des enregistrements sonores
- 8 Forger des liens
- 10 Travailler en collaboration avec des entreprises partout au Canada
- 12 Répartition des redevances
- 16 Nos employés
- 17 Dans leurs propres mots
- 18 Faits saillants financiers
- 20 Comité de direction exécutif
- 21 Conseil d'administration

Notre mandat

Ré:Sonne représente et protège les droits des artistes-interprètes et des maisons de disques et elle s'assure d'obtenir une rémunération équitable en cas de diffusion ou d'exécution publique de leurs enregistrements sonores au Canada. Nous y parvenons en déposant des tarifs au nom de nos membres devant la Commission sur le droit d'auteur en vertu de la Loi sur le droit d'auteur canadienne, en communiquant avec les radiodiffuseurs, les utilisateurs et les fournisseurs de musique canadiens et en leur accordant des licences, ainsi qu'en collaborant avec nos sociétés de gestionnaires à travers le monde.

La Commission sur le droit d'auteur homologue les tarifs que les utilisateurs d'enregistrements sonores doivent respecter au Canada. Ré:Sonne dépose des projets de tarifs applicables à différents types d'utilisateurs, y compris aux stations de radio, aux services sonores

payants, aux sociétés de radio par satellite, aux centres de conditionnement physique, aux boîtes de nuit et aux utilisateurs de musique de fond comme les restaurants, les commerces de détail et les hôtels.

Les revenus ainsi générés sont répartis parmi nos membres, après soustraction de nos coûts réels. Plus de 80 % des fonds que nous percevons sont distribués parmi nos membres.

Le processus de répartition de ces fonds requiert des millions de microtransactions chaque année. Nous recevons des données en provenance de sources variées, que nous devons épurer, appairer, étudier, corriger et résumer avant d'être en mesure d'effectuer une distribution à nos membres. Les redevances perçues sont réparties également entre les artistes-interprètes et les producteurs d'enregistrements sonores.





Message du président



L'année 2011 fut une importante année de croissance, de consolidation et de changement pour Ré:Sonne. Nous avons atteint la mi-temps de notre premier plan stratégique quinquennal. Beaucoup fut accompli, et il en reste autant à accomplir. Les défis auxquels est confrontée l'industrie canadienne de la musique enregistrée ne cessent d'augmenter, mais il existe également de réelles opportunités.

L'année 2011 fut à nouveau marquée par une forte croissance de nos revenus. Nos recettes globales de droits voisins crûrent de 19 %, passant de 24,8 millions \$ en 2010 à 29,6 millions \$ en 2011. Celles de la copie privée ont continué leur déclin (4,8 millions \$ en 2010 et 3,2 millions \$ en 2011).

En 2011, Ré:Sonne s'est retrouvée à la fois devant la Commission du droit d'auteur, la Cour fédérale d'appel et la Cour suprême du Canada. En juillet, la Commission a rendu sa décision au sujet de notre tarif inaugural en matière de danse. Le même mois, la Commission rendait sa décision au sujet de notre tarif applicable à la radio de Radio-Canada, augmentant nos taux de redevances d'environ 40 % et améliorant de façon significative les exigences de rapport en matière d'utilisation de musique. En décembre, la Cour suprême du Canada entendait notre appel de la décision de la Cour fédérale d'appel ayant refusé d'accorder des redevances aux artistes-interprètes et aux producteurs d'enregistrements sonores en cas d'utilisation de musique enregistrée à la télévision et dans des films.

Les efforts déployés par Ré:Sonne sont en grande partie consacrés à la création de liens stratégiques. En 2011, nous avons participé à des activités de proximité dans l'industrie de la musique, tant au Canada qu'à l'international. Nous avons également rencontré des députés et des représentants gouvernementaux pour qu'ils comprennent mieux notre

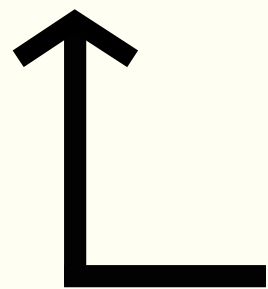
rôle et pour promouvoir la valeur des enregistrements sonores. Et, fait peut-être le plus important, en 2011, nous nous sommes rapprochés de la communauté des affaires comme nous ne l'avions jamais fait auparavant, en travaillant avec des associations professionnelles et des milliers d'entreprises individuelles dans un but d'enseignement, de facilitation des échanges et de création de valeur commune.

Beaucoup des entités auxquelles nous accordons des licences en vertu de nos tarifs d'exécution publique sont des entreprises indépendantes de taille modeste. Pareillement, la grande majorité des titulaires de droits de Ré:Sonne sont de petites entreprises indépendantes, artistes-interprètes et producteurs qui investissent capital, talent et créativité et prennent des risques importants pour lancer leurs produits sur le marché. Le rôle de Ré:Sonne est de faciliter les relations entre ces deux groupes – en permettant aux entreprises utilisatrices de musique enregistrée d'obtenir les licences dont elles ont besoin tout en s'assurant que les titulaires de droits sont rémunérés pour la valeur de leurs oeuvres. Il ne fait aucun doute que la musique enregistrée joue un rôle important dans la vie des gens et qu'elle apporte une plus-value réelle aux entreprises (boîtes de nuit, détaillants, restaurants, hôtels, stations de radio ou de radio par satellite, etc.).

L'équipe de Ré:Sonne en est une de haut niveau – ses employés sont non seulement passés maîtres dans leur domaine; ils sont aussi passionnés et fiers du rôle que joue Ré:Sonne pour s'assurer que les créateurs d'enregistrements sonores obtiennent une rémunération équitable pour l'utilisation de leurs oeuvres. Toute notre équipe de gestion peut se féliciter du fait que, selon notre premier sondage parmi les employés, 95 % ont exprimé leur fierté ou leur grande fierté de travailler chez Ré:Sonne. Cela en dit long.



UN
EXCELLENT
EMPLOYEUR



85%
DE NOS EMPLOYÉS
RECOMMANDERAIENT
RE:SOUND
A LEURS AMIS
COMME ÉTANT



Nos valeurs fondamentales

L'ÉQUITÉ

Pour nous, notre organisme est fondé sur l'équité – la rémunération équitable des titulaires de droits et le traitement équitable des employés. Lorsque nous devons concilier des intérêts opposés, nous le faisons équitablement et honnêtement.

LES ARTISTES-INTERPRÈTES ET LES PRODUCTEURS COMME POINTS DE MIRE

Notre organisme n'existerait pas sans les artistes-interprètes et les producteurs de musique. Ils sont au cœur de toutes nos activités et nous inspirent à accomplir toujours plus de choses. Nous comptons être les champions des artistes et de leurs droits et toujours promouvoir la valeur de la musique.

LA TRANSPARENCE

We will always be open, honest, above board and trustworthy. We will make information available to stakeholders appropriately and in a timely manner. We uphold the trust placed in us by rightsholders.

L'EFFICIENCE

Nous nous efforcerons continuellement de nous améliorer, de devenir plus productifs et de parfaire nos méthodes. Nous développerons nos propres pratiques exemplaires et adopterons celles des tiers qui nous conviennent – pour trouver la meilleure façon de progresser.

LE DYNAMISME

Ce que nous faisons nous énerveille. Nous sommes déterminés. Nous sommes flexibles. Nous nous adaptons et nous progressons. Nous sommes en mouvement, plutôt que statiques ou figés.

Établir la valeur des enregistrements sonores

Agir au nom des artistes-interprètes et des maisons de disques

L'année 2011 a été une année importante pour Ré:Sonne, qui s'est employée à établir plus précisément la valeur économique de la musique pour les entreprises canadiennes et à défendre les intérêts de ses titulaires de droits.

L'un des rôles fondamentaux de Ré:Sonne est de s'assurer que les artistes-interprètes et les maisons de disques obtiennent une rémunération appropriée lorsque leurs œuvres sont utilisées commercialement. Lorsque nous en venons à la conclusion qu'une industrie fait largement usage d'enregistrements sonores, nous effectuons des analyses pour en déterminer la valeur économique. Ré:Sonne dépose ensuite un projet de tarif auprès de la Commission du droit d'auteur du Canada qui reflète cette valeur.

La Commission du droit d'auteur homologue les tarifs que doivent payer les utilisateurs d'enregistrements sonores. Ré:Sonne dépose des tarifs concernant différents types d'utilisateurs, y compris les stations de radio, les services sonores payants, les sociétés de radio par satellite, les gymnases, les boîtes de nuit et les utilisateurs de musique de fond comme les restaurants, et les commerces de détail. Ré:Sonne fait des représentations auprès de la Commission du droit d'auteur dans le cadre d'un processus où les parties intéressées ont l'occasion de faire valoir leurs arguments, preuve à l'appui. Lorsqu'un tarif est homologué, Ré:Sonne commence à percevoir des revenus du groupe d'utilisateurs visé à travers le Canada en vertu de l'article 68.2(3)(b) de la Loi sur le droit d'auteur.

Radio de Radio-Canada — Augmentation des taux

En juillet, la Commission du droit d'auteur a publié sa décision au sujet du renouvellement du tarif applicable à la radio de Radio-Canada pour Ré:Sonne et la SOCAN (le tarif 1.C). Lors de l'audience, Ré:Sonne a présenté une preuve étoffée de l'augmentation de l'utilisation d'enregistrements sonores par Radio-Canada, ainsi que de la valeur de cette musique. Nous avons réussi à obtenir une augmentation d'environ 40 % du montant payé annuellement par Radio-Canada. Nous avons également collaboré avec Radio-Canada à l'amélioration des exigences de rapports d'utilisation musicale. Ces améliorations entraîneront une gestion beaucoup plus efficace du tarif.

Tarif sur les aires de danse – Homologation des taux inauguraux

En juillet également, la Commission du droit d'auteur a publié sa décision

relative au tarif 6.A de Ré:Sonne – Utilisation de musique pour accompagner des activités de danse. Ce tarif avait été originellement déposé en 2007, dans le cadre d'un tarif plus large, T6, traitant également de la musique utilisée dans les centres de mise en forme. Pendant l'audience, qui dura deux semaines en avril et en mai 2010, Ré:Sonne présenta de la preuve de nature économique pour appuyer les taux suggérés, avec l'aide de témoins experts.

T6.A s'applique à tous les établissements faisant usage d'enregistrements sonores pour accompagner des activités de danse dans des endroits comme des boîtes de nuit, des bars, des restaurants et ailleurs pour les années 2008 à 2012. Il va sans dire que l'utilisation d'enregistrements sonores fait partie intégrante des modèles d'entreprise de ces établissements. Il s'agit du tarif inaugural de Ré:Sonne en matière de danse et il introduit une nouvelle source de revenus importante aux yeux de nos membres. Ré:Sonne a commencé à émettre des licences aux établissements visés par T6.A en septembre 2011.

Télévision et cinéma – Décision de la Cour suprême

Le 7 décembre 2011, la Cour suprême du Canada a entendu l'appel de Ré:Sonne au sujet du droit de percevoir des redevances au nom des artistes-interprètes et des maisons de disques pour l'exécution d'enregistrements sonores dans des émissions de télévision et des salles de cinéma dans le cadre de nos projets de tarifs 7 et 9.

Ré:Sonne a proposé qu'il est absurde que seuls les compositeurs de chansons devraient être rémunérés lorsque leur travail est diffusé à la télévision et au cinéma, tandis que les artistes interprètes ou exécutants des enregistrements ne le sont pas.

Ré:Sonne a été très fière de représenter les artistes-interprètes et les producteurs d'enregistrements sonores devant le plus haut tribunal du pays. La Cour suprême du Canada n'accorde d'autorisation d'en appeler qu'à environ 10 % des appelants, ce qui démontre éloquemment l'intérêt du tribunal à débattre de cette question. Nous devrions recevoir un jugement dans cette cause au cours de l'année 2012.

La Commission du droit d'auteur et les tarifs de Ré:Sonne

La Commission du droit d'auteur du Canada est un organisme de réglementation économique doté du pouvoir d'établir les redevances que doivent payer les utilisateurs d'œuvres protégées par le droit d'auteur. Conformément à la Loi sur le droit d'auteur, Ré:Sonne dépose des projets de tarifs auprès de la Commission pour s'assurer que les artistes-interprètes et les maisons de disques soient équitablement rémunérés pour la diffusion et l'exécution publique de leur musique. Voici les étapes du processus applicable devant la Commission :

- 1. Demande de tarif:** Ré:Sonne doit déposer un projet de tarif auprès de la Commission du droit d'auteur au plus tard le 31 mars de l'année précédant celle où le tarif doit entrer en vigueur.
- 2. Publication de la demande de tarif:** La Commission du droit d'auteur publie le projet de tarif dans la Gazette du Canada, afin d'aviser officiellement les utilisateurs possibles de l'existence du projet et de leurs droits de s'y opposer et de participer aux procédures en homologation. Habituellement, la Commission fournit une copie du projet de tarif directement aux représentants des industries visées et aux avocats qui participent couramment aux procédures de la Commission et qui représentent les utilisateurs envisagés.
- 3. Interventions/contestations:** Toute personne souhaitant contester un projet de tarif peut le faire dans les 60 jours suivant la date de publication dans la Gazette du Canada. Les utilisateurs potentiels peuvent encore participer aux procédures envisagées après l'échéance en déposant une demande d'autorisation à intervenir.
- 4. Préparation de l'audience:** La période précédant l'audience sert à compléter un important processus d'échange de documents, d'interrogatoires, de dépôt de dossiers imprimés, etc. Ce processus dure habituellement un an environ.
- 5. Audition:** Les auditions de la Commission du droit d'auteur sont publiques; les opposants et les autres parties intéressées ont l'occasion d'y déposer leurs représentations écrites, d'y présenter

NOMBRE DE STATIONS
DE RADIO QUI FONT
RAPPORT À RÉ:SONNE :

656



leur preuve et d'y faire valoir leurs prétentions. Ré:Sonne dépose des preuves de nature économique pour justifier ses projets de tarifs; les opposants ont l'occasion de commenter la preuve de Ré:Sonne et de présenter des solutions de rechange. La décision de la Commission quant aux taux et aux tarifs applicables tient compte de tous les facteurs pertinents, y compris de la situation financière des débiteurs potentiels.

- 6. Questions supplémentaires de la Commission:** Après l'audience, la Commission peut décider de poser des questions supplémentaires à l'une ou à plusieurs des parties. Si certaines questions de droit sont contestées, elles font souvent l'objet de représentations écrites supplémentaires après l'audience.
- 7. Décision de la Commission:** Le processus requis pour permettre à la Commission de se prononcer au sujet d'un tarif peut être long, surtout lorsqu'il s'agit d'un tarif inaugural qui s'applique à un nouveau type d'utilisation de musique ou à une industrie pour la première fois. Souvent, des années s'écoulent entre la date à laquelle Ré:Sonne dépose un tarif et sa date d'homologation.

Forger des liens

Travailler avec nos interlocuteurs au nom des titulaires de droits

Nos activités de sensibilisation –qui ciblent entre autres les musiciens et les maisons de disques, les entreprises utilisatrices d’enregistrements sonores, les médias et les gouvernements – font partie intégrante du fonctionnement de notre société.

Ré:Sonne intervient directement auprès des musiciens et des maisons de disques pour s’assurer qu’ils connaissent leurs droits et qu’ils font le nécessaire pour recevoir une rémunération équitable à cet égard. Afin de sensibiliser les utilisateurs de musique, Ré:Sonne collabore avec des associations professionnelles et des entreprises pour qu’elles connaissent la plus-value générée par la musique et le fonctionnement de son régime d’octroi de licences.

En 2011, Ré:Sonne a poursuivi ses efforts de sensibilisation en utilisant les tribunes lui permettant de rejoindre l’industrie de la musique, la communauté des affaires, le gouvernement, les médias et le public en général, et ce, à travers le Canada.

L’industrie de la musique

Ré:Sonne souhaite faire en sorte que les musiciens et les maisons de disques admissibles connaissent les droits d’exécution et en comprennent le fonctionnement. À cet égard, en 2011, des représentants de Ré:Sonne ont encore participé à des événements

Base de données de la musique canadienne

En décembre, Ré:Sonne a reçu un financement important de la part de la Société de développement de l’industrie des médias de l’Ontario (SODIMO) dans le but de créer une base de données de la musique canadienne. Ré:Sonne est à la tête d’un partenariat comprenant l’Association canadienne de la musique indépendante (CIMA) et l’Agence pour les licences de production audiovisuelle (AVLA) afin de créer une base de données hautement fonctionnelle de musique canadienne indépendante. Cette base de données contribuera à la promotion des talents canadiens et permettra à Ré:Sonne de s’assurer qu’elle détient les meilleures données possible pour répartir ses redevances parmi les maisons de disques et les musiciens indépendants canadiens.

importants d’iMusique au Canada, comme les prix Juno, le NXNE et la Semaine canadienne de la musique. Nous avons également participé à M pour Montréal, un événement de trois jours organisé par l’industrie, visant à mettre en valeur Montréal et la musique canadienne, et Oh So Beautiful, une vitrine urbaine indépendante.

Comme par le passé, Ré:Sonne s’est adressée à des centaines d’étudiants en musique et en production musicale pour échanger sur l’importante source de revenus que constituent les redevances provenant des droits d’exécution pour un artiste ou une maison de production.

Rayonnement international

Ré:Sonne est intégrée à la communauté musicale internationale. Nous nous efforçons d’être judicieusement connectés sur la scène internationale et bien informés, afin que nos titulaires de droits soient valablement représentés et que nous soyons pleinement au courant des pratiques exemplaires ayant cours ailleurs dans le monde. En 2011, des représentants de Ré:Sonne ont à nouveau participé à des congrès internationaux, dont le MIDEM et les rencontres PRC de la Fédération internationale de l’industrie phonographique (FIIP).

La communauté des affaires

Ré:Sonne tient énormément à ses relations avec les entreprises canadiennes. En plus des milliers de coups de téléphones et d’envois postaux que nous leur destinons, nous participons et assistons à des foires commerciales afin de tisser des liens avec les entreprises titulaires de nos licences.

En 2011, Ré:Sonne a tenu des kiosques lors du salon du Canadian Restaurant and Foodservices Association (CRFA) et des congrès de l’Association des hôtels du Canada et de CanFitPro (qui représente les professionnels canadiens du conditionnement physique). Des membres du personnel de Ré:Sonne ont également assisté à un certain nombre de salons et de congrès afin de mieux informer les entreprises avec lesquelles nous travaillons de nos activités.



Le gouvernement

En 2011, Ré:Sonne a rencontré des députés et des représentants des ministères du Patrimoine canadien et de l’Industrie pour leur faire connaître sa position au sujet des lois canadiennes sur le droit d’auteur. Nous avons également témoigné devant le comité de la Chambre des Communes qui étudiait le projet de loi C-11, Loi sur la modernisation du droit d’auteur.

Qui plus est, Ré:Sonne s’est engagée dans une campagne de sensibilisation des députés fédéraux, en rencontrant des députés en provenance des rangs du gouvernement et de l’opposition pour leur faire part de notre mission, de notre rôle et de nos activités. Nous avons également fait parvenir des lettres à tous les députés, qui précisent comment Ré:Sonne collabore avec les entreprises de leurs circonscriptions.

En tant que défenseur de la rémunération équitable des musiciens et des maisons de disques, notre société mène également une campagne visant à actualiser les lois canadiennes sur le droit d’auteur afin qu’elles reflètent plus adéquatement l’apport des créateurs de musique au succès des stations de radio. La musique représente

environ 80 % du temps d’antenne programmé par les stations de radio commerciale canadiennes et les revenus de cette industrie ont crû de 7 000 % au cours des quinze dernières années. La musique joue un rôle évident dans le succès de ces stations, mais, malgré cela, elles ne payent que 100 \$ aux artistes-interprètes et aux maisons de disques sur le premier 1,25 million de dollars gagnés en revenus de publicité. Dans les faits, les musiciens et les maisons de disques subventionnent l’industrie très prospère de la radio commerciale au Canada.

Ré:Sonne a travaillé en collaboration avec l’Association canadienne de la musique indépendante (CIMA), le Canadian Council of Music Industry Associations (CCMIA) et la Fédération canadienne des musiciens (FCM) et, grâce à notre lobbying, à notre publicité et à notre couverture médiatique, nous avons réussi à susciter une importante prise de conscience à cet égard. Nous continuerons à promouvoir nos droits pour nous assurer que les titulaires de droits obtiennent une rémunération juste et équitable.

Les médias

Ré:Sonne collabore régulièrement avec les médias pour mettre en lumière l’apport important de la musique dans le succès des entreprises de toutes les tailles et pour mieux informer les titulaires de droits, les entreprises et le public en général enregistrée au sujet des droits d’exécution. En 2011, les médias suivants ont publié des reportages au sujet de Ré:Sonne :

- Canadian Musician
- Music Week
- Business News Network
- Bulletin de nouvelles nationales de CTV
- Radio de Radio-Canada
- Financial Post
- Ottawa Citizen
- Hill Times
- Bar & Beverage

Travailler en collaboration avec des entreprises partout au Canada

Nos activités continuent de croître

Radio commerciale

Les stations de radio commerciales ont enregistré des profits record en 2011. Les revenus de Ré:Sonne en provenance de son tarif de radio commerciale (T1.A) ont repris, après avoir décliné au cours des années précédentes. Ils ont affiché une augmentation de 6 % en 2011. Ré:Sonne octroie des licences à 642 stations du genre.

Radio par satellite

Le paysage de la radio par satellite a changé au Canada en 2011 avec la fusion de Sirius Canada et de XM Canada. Il ne reste maintenant plus qu'un débiteur touché par le tarif de Ré:Sonne relatif à la radio par satellite (T4). Globalement, les revenus en provenance de ce tarif ont augmenté de 16 % en 2011.

Services sonores payants

Les services sonores payants sont des services de musique numérique gratuite offerts dans le cadre d'un abonnement au câble ou à la télévision numérique. Les fournisseurs versent des redevances aux artistes-interprètes et aux producteurs d'enregistrements sonores par le biais du tarif de Ré:Sonne relatif aux services sonores payants. Les revenus générés par ce tarif ont augmenté de 6 % en 2011.

Exécution publique

Les revenus d'exécution publique de Ré:Sonne ont augmenté de 33 % en 2011 par rapport à 2010. Nous nous attendions à une croissance encore plus marquée, mais, contrairement à nos attentes, nos tarifs relatifs aux événements en direct (T5) et aux centres de conditionnement physique (T6B) n'ont pas été homologués par la Commission du droit d'auteur en 2011.

Notre équipe des licences a travaillé avec diligence à établir un dialogue

avec les entreprises canadiennes en 2011, afin de leur faire comprendre la valeur d'une licence Ré:Sonne et l'apport de la musique à leurs résultats financiers. Grâce à ces efforts, nous avons constaté une croissance de 68 % de nos débiteurs individuels et de 9 % de nos entreprises débitrices. Notons qu'en 2011, nos nouveaux débiteurs ont crû de 35 %.

La perception des redevances d'exécution publique exige l'octroi de licences à plusieurs milliers d'établissements en échange de frais annuels relativement modestes. Les résultats convaincants obtenus reflètent les améliorations faites dans le cadre de nos opérations, de nos inspections et de nos vérifications en 2011, ainsi que l'introduction d'un nouveau tarif relatif à l'utilisation de musique pour accompagner des activités de danse (le tarif 6A).

Musique de fond

Nous avons continué à percevoir des revenus en vertu du tarif 3 (musique de fond) pour l'utilisation de musique d'ambiance dans des établissements tels que les bars, les restaurants et les commerces de détail.

Pour garantir la croissance continue et l'efficacité de nos activités de perception en vertu de ce tarif, en 2011, nous avons négocié et finalisé des ententes de collaboration avec un certain nombre d'associations professionnelles représentant des entreprises assujetties au tarif 3.

Musique pour accompagner des activités de danse

La Commission du droit d'auteur du Canada a homologué notre tarif 6.A en juillet 2011, les premiers versements des entreprises visées étant exigibles le 1er octobre 2011. Ce tarif fixe les redevances à verser à Ré:Sonne pour le compte des artistes-interprètes et des maisons de disques pour l'exécution publique d'enregistrements



AUGMENTATION DE **35%**



sonores dans des établissements comme les boîtes de nuit, les clubs de danse, les bars, les restaurants, les hôtels, les salles de réception, les écoles, les campus et les clubs de divertissement pour adultes, afin d'y danser ou d'y exercer des activités similaires.

Notre équipe de licences a fait un travail remarquable de sensibilisation des entreprises dans un court laps de temps et, en 2011, nous avons perçu plus de 400 000 \$ au nom des titulaires de droits en vertu de ce nouveau tarif. L'excellente préparation de notre équipe des licences a assuré le succès de la mise en œuvre du tarif 6.A.

Préparation en vue des nouveaux tarifs

Au cours des dernières années, Ré:Sonne a déposé des projets de tarifs d'exécution publique, qui sont en attente d'homologation par la

Commission du droit d'auteur. Ces tarifs comprennent le tarif 5, qui s'appliquera lorsque des enregistrements sonores sont utilisés lors d'événements en direct (p. ex. des événements sportifs, des réceptions de mariage, etc.) et du tarif 6B, qui s'appliquera aux établissements où l'on utilise des enregistrements sonores pour accompagner des activités de conditionnement physique (p. ex. les centres sportifs, etc.).

En attendant ces décisions, nous avons consacré du temps et des ressources en 2011 pour préparer la mise en œuvre de ces tarifs. Nous avons ainsi mis en place un nouveau système de gestion des relations avec la clientèle, E9, qui permet une pleine intégration avec nos fournisseurs. Nous avons également instauré un processus de rapport en ligne pour les utilisateurs de musique, qui augmenté l'efficacité des utilisateurs auxquels Ré:Sonne octroie des licences.

En 2011, Ré:Sonne a encore réussi à améliorer son efficacité et sa précision dans le cadre de ses activités de répartition des redevances et d'identification des titulaires

Répartition des redevances

Maximiser l'efficacité et la précision

En 2011, notre équipe de professionnels de la répartition a multiplié ses efforts afin de gérer de grandes quantités de données et de s'assurer que les redevances parviennent aux artistes-interprètes et aux producteurs qui y ont droit. Notre équipe reçoit les registres des utilisateurs de musique et les importe dans nos bases de données; elle apparie les morceaux avec nos registres, calcule la valeur par passe (VPP) de chaque morceau, reçoit et traite des réclamations en provenance de nos membres et leur verse des redevances.

En 2011, Ré:Sonne a encore réussi à améliorer son efficacité et sa précision dans la répartition des redevances.

- Nous avons fait migrer nos membres artistes-interprètes vers un processus de réclamation intégrale par le biais de notre système de traitement des registres et de répartition (STRR). Toutes les réclamations courantes des producteurs et des artistes-interprètes sont maintenant traitées par le même système – le STRR.
- Nous avons réussi à intégrer les rapports 365 jours dans notre processus de répartition relatif au tarif de radio commerciale, ce qui augmente la transparence et l'exactitude de nos rapports aux titulaires de droits. Comme nous en avons fait état dans notre rapport annuel pour 2010, nous continuerons à réclamer des rapports couvrant obligatoirement 365 jours par an pour toutes les stations de radio.
- Nous avons terminé une analyse des données de distribution de la copie privée pour les années 2000 à 2005, résultant dans des royalties supplémentaires pour les artistes-interprètes et les producteurs d'enregistrements sonores.
- Les registres 2009 et 2010 de la radio de Radio-Canada ont été appariés en 2011, ce qui a complété un projet de rattrapage de quatre ans à ce sujet. Il s'agit d'un exploit majeur, puisqu'il a fallu appairier l'équivalent de huit années de données en quatre années seulement. À compter de 2012, nous appairerons les registres de la radio de Radio-Canada au fur et à mesure.
- Nous avons lancé un projet d'intégration des données de distribution historiques des producteurs et des artistes-interprètes dans notre STRR. Grâce à ce projet, toutes les distributions de redevances des années passées sont liées aux données justificatives pertinentes. Ce projet augmente grandement notre transparence et représente un autre exemple des pratiques exemplaires dont se dote Ré:Sonne au bénéfice de ses titulaires de droits.
- En 2011, Ré:Sonne a continué à établir des accords bilatéraux pour collaborer avec des sociétés internationales de gestion de droits d'exécution pour s'assurer que les titulaires de droits canadiens soient rémunérés lorsque leur musique est utilisée à l'étranger.

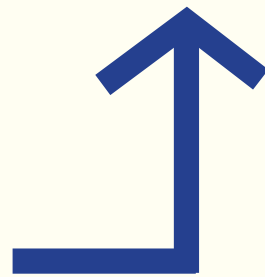


RÉ:SONNE
A TRAITÉ
24,5 M.
D'EXÉCUTIONS
D'ENREGISTREMENTS
SONORES EN 2011

RÉ:SONNE
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA MUSIQUE



95%
DES EMPLOYÉS




Nos employés

Construire un environnement de travail idéal

En 2011, Ré:Sonne a continué à mettre en œuvre son plan stratégique quinquennal, et a adhéré aux valeurs fondamentales de l'organisme : l'équité; les artistes-interprètes et les producteurs comme points de mire; la transparence; l'efficacité et le dynamisme. Notre plan stratégique et nos valeurs fondamentales imprègnent tout ce que nous faisons.

L'un des objectifs stratégiques de Ré:Sonne est d'être reconnue à l'interne et à l'externe comme un environnement de travail idéal. Pour y parvenir, nous comptons être dynamiques, pleins d'énergie et progressistes. Nous comptons également nous doter de pratiques exemplaires en ressources humaines et susciter un engagement et une loyauté à long terme chez nos employés.

- Comme Ré:Sonne est une société de services, ses employés font toute la différence et leur engagement est donc essentiel à notre succès. En 2011, Ré:Sonne a effectué son premier sondage parmi ses employés. Nous sommes très fiers de dire que notre taux de réponse a été de 100 %.
- Nous avons lancé un projet d'entreprise qui a permis aux employés de suggérer des améliorations concrètes afin de contribuer positivement au succès de Ré:Sonne. Certaines des excellentes idées générées dans le cadre de ce processus ont été confiées à des équipes trans-sectorielles et amélioreront la présence de Ré:Sonne en ligne et dans les médias sociaux; elles rendront nos bureaux plus « verts » et nous permettront de



En 2011, Ré:Sonne a effectué un premier sondage parmi ses employés. Nous sommes très fiers d'annoncer que notre taux de réponse a été de 100 %.

mieux rayonner dans l'industrie canadienne de la musique.

- Notre programme de récompense et de reconnaissance souligne l'engagement de nos employés envers nos valeurs fondamentales. En 2011, onze « succès » et trois « prix platine » trimestriels ont été présentés. Nous sommes également très fiers d'avoir attribué deux prix Juno Ré:Sonne en 2011 à des employées ayant démontré un attachement particulièrement éloquent à nos valeurs fondamentales.
- Nous avons continué à participer à des programmes de stages et d'étudiants d'été en engageant des élèves du secondaire du programme travail-études de la Commission scolaire du district de Toronto et des stagiaires et étudiants d'été du programme de gestion des entreprises musicales du Collège de Durham. Au total, nous avons accueilli sept étudiants en 2011.

Responsabilité sociale de l'entreprise

- Ré:Sonne a continué son association avec la banque alimentaire Daily Bread Food Bank de Toronto, et ses employés ont emballé, coupé et trié 6 705 livres de nourriture.
- En 2011, Ré:Sonne a participé à des efforts de souscription pour le Fonds Unison, créé et géré pour et par l'industrie de la musique et conçu pour offrir en toute discrétion une aide financière aux membres de l'industrie éprouvant des difficultés ou traversant une période de crise.

LES EMPLOYÉS DE
RÉ:SONNE ONT EMBALLÉ,
COUPÉ ET TRIÉ

6 705 LIVRES
DE NOURRITURE



Dans leurs propres mots



Arlene Parker

Arlene s'est mérité un prix « Juno » Ré:Sonne pour son engagement par rapport à nos valeurs fondamentales de dynamisme et d'efficacité. En 2011, Arlene a obtenu d'importants gains de rendement dans nos méthodes de traitement des réclamations de redevances des artistes-interprètes, ce qui a permis à Ré:Sonne d'épargner temps et argent.

Arlene, qui a 13 ans d'ancienneté, qualifie l'ambiance chez Ré:Sonne d'amicale et souligne que ses collègues de travail jouent un rôle important dans son engagement envers l'organisme. Elle est également inspirée par la mission de Ré:Sonne, qui permet aux artistes et aux maisons de disques de toucher une rémunération équitable : « J'ai toujours été une grande promotrice de l'industrie canadienne de la musique », nous a-t-elle confié.



Elsie Mbuoben

Alors que notre direction des finances manquait temporairement de ressources, Elsie s'est portée volontaire pour assumer des responsabilités supplémentaires et elle a travaillé d'arrache-pied jusqu'à ce que le travail soit complété. Elle s'est mérité un prix « Juno » Ré:Sonne 2011 pour son engagement envers nos valeurs fondamentales d'efficacité et de dynamisme.

Elsie, qui est à l'emploi de Ré:Sonne depuis un peu plus d'un an, apprécie la flexibilité et l'agrément que son travail lui procure. Le travail accompli par Ré:Sonne au nom des titulaires de droits l'inspire : « Certaines personnes ne sont pas récompensées comme elles devraient l'être », dit Elsie en parlant des créateurs de musique. « Je veux mettre la main à la pâte pour qu'ils soient correctement rémunérés ».

Lorsqu'on l'interroge sur son prix Juno Ré:Sonne, Elsie s'empresse de souligner l'apport de ses collègues : « Quel que soit mon propre mérite, il ne serait pas remarqué, n'eût été l'excellent travail accompli par mes collègues. »

Faits saillants financiers

(en millions de \$)	2011	2010
Revenus		
Droits voisins - récurrents	24,3	22,7
Droits voisins - non récurrent	5,1	2,0
Autres revenus	0,2	0,1
Revenus totaux – droits voisins	29,6	24,8
Revenus de copie privée	3,2	4,8
Revenus totaux	32,8	29,6
Dépenses	6,0	5,5
Sommes à répartir	26,8	24,8

15,000

APPELS À DES ENTREPRISES



RÉ:SONNE

33%

CROISSANCE DE

DES REVENUS D'EXÉCUTION PUBLIQUE PAR RAPPORT À 2010



RÉ:SONNE

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA MUSIQUE



Comité de direction exécutif

Ian MacKay
Président



Arif Ahmad
Vice-président et avocat général



Michelle Baily
Directrice des Ressources humaines



Matthew Fortier
Directeur des Communications



Martin Gangnier
Directeur des Licences



Otis Quinn
Directeur de la Technologie de l'information



Doris Tay
Directrice de la Distribution



Clement Wong
Directeur des Finances et administration



Conseil d'administration

Le conseil d'administration de Ré:Sonne est formé de représentants de nos organismes membres.

Membres représentant les artistes-interprètes

Brad Keenan
Société de gestion collective de l'ACTRA (RACS)

Len Lytwyn
Musicians' Rights Organization of Canada (MROC)

Annie Morin (vice-présidente)
Artiste

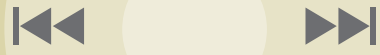
Membres représentant les producteurs d'enregistrements sonores

Lytte Bouchard
Société de gestion collective des droits des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes du Québec (SOPROQ)

Graham Henderson (président)
Agence pour les licences de production audiovisuelle (AVLA)

Stuart Johnston
Association canadienne de la musique indépendante (CIMA)





Ré:Sonne Société
de Gestion de la Musique

1235 Bay Street, Suite 900
Toronto, Ontario
M5R 3K4
Canada
T: 416-968-8870
F: 416-962-7797
info@resound.ca

